

AR Prefecture

046-200054948-20230314-2023_021_2-DE
Reçu le 02/06/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 021-2 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/03/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. DOCHE Patrick, M. MEYNEN Olivier, Mme LE QUILLEC Edwige, M. BARRAU Martial.

Absents :

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : TARIFS DU MARCHÉ 2023

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Les tarifs des droits de place du marché n'ayant pas évolué depuis 2011, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de les modifier.

Après concertation avec la commission du marché, il est proposé à l'assemblée, la nouvelle tarification suivante :

TARIFS EN VIGUEUR
PAR DIMANCHE

- 0 à 2 ml	2,00 €
- 2 à 4 ml	3,50 €
- 4 à 6 ml	5,00 €
- 6 à 8 ml	6,50 €
- 8 à 10 ml	8,00 €
- 10 à 12 ml	9,50 €

ABONNEMENT
TRIMESTRIEL

15,00 €
28,00 €
41,00 €
54,00 €
67,00 €
80,00 €

CAMION MAGASIN : 70,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** les tarifs ci-dessus qui seront applicables à partir du 1^{er} Juillet 2023.

Le Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 14 Mars 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)